



CONTRAT D'ENGAGEMENT « LÉGUMES » avec le GAEC Les Champs des Coteaux

1 Gd Rue - 88120 SAPOIS

gaec.leschampsdescoteaux@gmail.com - 06 89 51 05 27 - 06 32 67 65 13

Contrat et règlements à retourner à l'AMAP avant vendredi 18 avril 2025 (inclus)

SAISON 2025 - 2026

Du 2 mai 2025 au 24 avril 2026

Soit 50 DISTRIBUTIONS HEBDOMADAIRES

chaque vendredi de 17H00 à 19H00

au local de l'AMAP :

3 bis chemin des Bruyères - 88290 THIEFOSSE

Renseignements, questions :

Jeanne : 06 63 11 76 69 | jeanne.taron@outlook.fr

Pauline : 06 11 53 72 76 | pauline.gehin@wanadoo.fr

A NOTER : pas de distribution les 26/12/25 et 02/01/26 ;
celle du 15/08/25 aura lieu jeudi 14/08/25

NOM et PRENOM de l'adhérent.e :

.....

Demeurant :

.....

.....

Tél. :

Courriel :

.....

.....

Je suis adhérent.e à l'AMAP Les Choucas Gourmands et j'opte pour un contrat :

PETIT panier : 14 euros / panier soit 700 € pour l'ensemble de la saison

GRAND panier : 23 euros / panier soit 1150 € pour l'ensemble de la saison

Je règle la somme de € partagée en chèques à l'ordre du GAEC Les Champs des Coteaux,
datés du 01/05/2025

Possible de régler en 12 chèques maximum, exemples :

- contrats « petit panier » : onze de 58 € et un de 62 € / deux de 350 € / quatre de 175 €

- contrats « grand panier » : onze de 95 € et un de 105 € / deux de 575 € / quatre de 287,50 €

Les chèques seront encaissés les 10 de chaque mois à partir du 10 mai 2025.

Je fais partie d'un groupe de « covoiturage », précisez lequel :
Cornimont 1 ; Cornimont 2 ; La Bresse ; Vagney ; Cleurie

Je souhaiterais intégrer un covoiturage existant, précisez lequel :

Je souhaiterais organiser un covoiturage dans mon secteur.

Nous vous mettrons en contact avec les personnes résidant à proximité.

En tant qu'Amapien/Amapienne, je souscris ce contrat
qui m'engage sur l'intégralité de
la saison maraîchère
(du 02/05/25 au 24/04/26) à :

- venir chercher mes légumes ou à les faire retirer par un tiers (50 distributions).
- adhérer au principe de l'AMAP
- partager les risques (intempéries, ravageurs et maladies) et contribuer ainsi à être solidaire du producteur.
- participer à la vie de l'association, selon mes disponibilités : préparation des paniers, aide aux actions ponctuelles ...
- approuver et respecter le règlement intérieur
- participer à la valorisation et à la promotion de l'AMAP auprès de mon entourage et réseau

Fait à, le
Signature :

En tant que maraîchers du GAEC des Champs de
Coteaux, nous souscrivons ce contrat qui nous engage,
sur l'intégralité de la saison maraîchère
(du 02/05/25 au 24/04/26) à :

- produire des légumes et fruits selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap, consultable au local de distribution ou sur le site internet : www.leschoucasgourmands.org
- fournir aux abonnés(es) un panier de légumes par semaine sur une base de 50 distributions.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs(trices) pour les visites.

Fait à Sapois, le
Signature :